

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN
DU 31 JANVIER 2017 A LA MAIRIE DE RUSSIN**

Présents M. Alain Hutin, Maire, Mme Suzanne Serafini et M. Olivier Favre, adjoints

Mmes Sylvie Desbaillet, Marcy Rossi, MM. Sébastien Delesderrier, Patrick Demuylder, Didier Frossard, Guy Julini, Daniel Sandmeier, Pierre-Alain Wohlers, conseillers municipaux

Excusé M. Claude Membrez

Procès-verbal Mme Marilène Demierre

=====

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 6 décembre 2016
2. Informations de la mairie
3. Approbation règlement « Gestion des Déchets »
4. Modification des statuts du Groupement Intercommunal en faveur de la Jeunesse des communes de Dardagny et Russin – délibération
5. Cautionnement solidaire pour le Groupement Intercommunal en faveur de la Jeunesse des communes de Dardagny et Russin - Crèche de La Plaine – délibération
6. Cautionnement emprunt pour la Fondation – délibération
7. Association Réseau Agro-Environnemental de Mandement-Avril
8. Divers

M. Alain Hutin ouvre la séance à 19h00 et souhaite une cordiale bienvenue aux conseillers municipaux.

Il souhaite, au nom de ce conseil, un Joyeux Anniversaire à Mme Marcy Rossi et excuse M. Claude Membrez, pour raisons professionnelles.

1. Approbation du procès-verbal du 6 décembre 2016

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2016 est accepté à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur.

2. Informations de la mairie

2.1. Inauguration

L'inauguration du parking aura lieu le 24 février prochain à partir de 18h00.

Les cases congélateurs ont été posées, la température descend progressivement à -20°, l'étiquetage des cases est en cours de réalisation.

La mise en service du congélateur est prévue au mois de mars prochain.

Les personnes louant une case auront un badge permettant également l'accès à l'ascenseur.

2.2 Mâchefers

Petit rappel : La direction générale de l'environnement a lancé une étude préliminaire pour identifier les sites pouvant potentiellement accueillir une nouvelle décharge dans le canton. Les communes concernées ont été associées dans le cadre de la mise en place d'un comité de pilotage présidé par M. Daniel Chambaz, directeur général de l'environnement, réunissant les représentants des dites communes, les services experts de l'Etat et un mandataire externe. L'objectif de ce comité est d'identifier le site le plus favorable, puis ce site fera l'objet d'investigations géologiques et hydrologiques avant le choix définitif.

La visite d'une décharge a même eu lieu, les communes concernées y étaient présentes.

Différentes séances ont eu lieu mais les communes sont toujours dans l'attente d'étude de méthodes alternatives de recyclage.

Une séance réunissant les communes concernées avec MM. Luc Barthassat, Conseiller d'Etat chargé du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA), Daniel Chambaz, directeur général de l'environnement et Jacques Martelain, directeur et géologue cantonal, a eu lieu le 31 janvier à la Mairie de Russin afin d'obtenir des réponses précises à nos questions, notamment le volume maximal de cette décharge, quels déchets y seront enterrés et si les terres polluées font parties de ces déchets. Nous leur avons également indiqué que la pondération ne sera pas discutée par les communes, ceci n'étant pas de leur ressort, d'actualiser la loi présente devenue obsolète ainsi que le choix final du site.

Lors de cette séance il nous a été certifié que la future décharge aurait une capacité de 1 million m³, qui comprendrait 75% mâchefer, 20% terres et 5% autres résidus. Les communes exigent de trouver une solution technique de recyclage du mâchefer, ce dernier pourrait être réutilisé comme remblai de tranchée en sous-couche de chaussée, etc. Il s'agit de recadrer le projet.

Le choix du lieu n'a pas été défini. Il le sera à l'horizon de 2025 / 2030, à la fin de l'exploitation de Châtillon. Cette décharge est liée à Cheneviers 4, une diminution de 50% de déchets mâchefer devra être atteinte. Tout comme les autres communes, Russin a participé aux diverses séances et aux critères de sélection. Les communes ont soulevé le fait que cette décharge pourrait être placée en zone industrielle ou zone forêts.

L'avis du Département est négatif en proximité des nappes phréatiques.

M. Demuylder demande quels sont les sites répertoriés ? Russin, Collex-Bossy, Laconnex, Anières, Jussy, Versoix et Satigny. Certaines communes ont plusieurs sites répertoriés sur leur territoire.

Il a été soulevé l'idée d'une collaboration intercantonale avec le canton de Vaud.

M. Favre indique qu'il y a une demande réelle du développement de recherche dans les études alternatives.

M. Hutin dit que dans tous les cas, les communes ne se prononceront pas avant d'être en possession des études demandées.

Le premier rapport technique devrait nous être remis en juin prochain.

2.3. Concept de stationnement

Pas d'opposition du Conseil d'Etat pour une zone 30 km/h, Satigny est dans le même projet.

Devant la maison de feu Mme Buhler, le trottoir est trop étroit et la chaussée ne peut être rétrécie, car un camion doit pouvoir croiser une voiture, ce qui ne serait pas le cas avec l'option d'un agrandissement du trottoir. Le Département devra trancher sur les conditions de croisement.

Aux heures de pointe, il a été comptabilisé 630 véhicules/heure le matin.

La proposition d'un giratoire dans le projet d'aménagement du carrefour de Verbois n'est pas retenue pour le moment. M. Favre indique que ce carrefour n'est pas considéré comme accidentogène pour la DGT et qu'il ne figure donc pas dans la liste prioritaire du Département.

M. Hutin indique que ces 5 dernières années, un seul accident grave est survenu. Cependant le Département a tout de même inscrit dans son planning un éventuel futur aménagement de ce carrefour.

2.4. Ligne P

L'offre sur la ligne « P » par rapport au Proxibus a doublé. Les retours sont positifs et un point de situation sera fait en juin 2017.

2.5. Journaux

L'offre des journaux (la Tribune de Genève et le Matin) dans les caissettes a été supprimée.

La mairie est intervenue auprès de Tamédia et dorénavant, c'est à l'épicerie que l'on peut les acheter.

2.6. Aéroport

M. Hutin a été invité à participer à une rencontre entre la direction Genève-Aéroport et les communes riveraines genevoises, vaudoises et françaises.

Il est relevé une augmentation du trafic aérien, notamment des vols low-costs des vacanciers-skieurs arrivant à Genève puis partant pour les stations françaises.

40 vols en dehors des heures ont été comptabilisés. Les vols médicaux, vols diplomatiques, sont autorisés à atterrir quelque soit l'heure, selon la loi internationale.

Lors de cette séance les communes n'ont pas eu le temps de s'exprimer. M. Hutin a tout de même indiqué, une fois la séance terminée, qu'il était inadmissible de prévoir une réunion et de ne pas laisser s'exprimer les participants. M. Hutin a également souligné qu'il faudrait peut-être réétudier l'acheminement des vacanciers-skieurs et les répartir sur les divers aéroports de la région (France voisine).

2.7 Parking

M. Favre indique qu'une signalétique et un marquage au sol seront réalisés prochainement. Le panneau « Parking » sera placé devant le restaurant « Le Vignoble Doré » et un autre au fond du chemin Pré-Jonas.

2.8 Crèche l'Ô Vive

Inscriptions des enfants

Mme Serafini indique que 8 inscriptions pour Russin et 25 pour Dardagny ont été enregistrées à ce jour.

Recrutement

Le Groupement intercommunal en faveur de la jeunesse de Dardagny et Russin recherche activement pour l'ouverture de cette crèche des assistants(tes) socio-éducatifs-(ves) et des éducateurs(trices) de l'enfance. Les annonces ont paru dans le journal « La Tribune de Genève » et figurent également sur les sites internet des deux communes. A ce jour, la directrice a reçu une quarantaine de dossiers, la plupart d'entre eux sont incomplets. Les bons dossiers sont peu nombreux.

2.9 Restaurant scolaire

Depuis sa création en 2007, le restaurant scolaire est géré par un comité de bénévoles. Le nombre d'enfants, en constante augmentation, génère un surcroît important de travail pour ces bénévoles.

Le Comité, après 10 ans de bons et loyaux services a souhaité passer le témoin.

C'est donc le Groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny-Russin qui a accepté de reprendre l'activité des restaurants scolaires permettant ainsi la continuité de ce service pour nos chérubins.

Les inscriptions au GIAP auront lieu en mai prochain.

2.10 CFF

Les communes du Mandement ont adressé un courrier aux CFF portant sur la suppression des rames RER 1^{ère} classe aux heures de pointe du matin et du soir.

Les CFF ont répondu le 20 janvier 2017 en indiquant notamment : « Un déclassement similaire à celui en vigueur sur la ligne Coppet-Lancy-Pont-Rouge n'est pas transposable en l'état sans engagement de moyens humains supplémentaires tant pour le poste et le retrait d'affiches mentionnant un éventuel déclassement que pour l'adaptation des supports informatiques officiels tels que l'indicateur officiel et les affiches en gare. »

Et le bouquet

« Enfin, concernant le contrôle effectué le 9 janvier 2017 (*plusieurs enfants ont été contrôlés puisque pas de place en 2^{ème} classe, se trouvaient en 1^{ère} classe*), nous avons reçu à ce jour huit réclamations de la part de clients ayant voyagé en 1^{ère} classe avec un titre de transport de 2^{ème} classe. Pour faire suite à votre demande, et à titre exceptionnel, nous allons accorder un geste commercial de Fr 20.—sur le montant dû, pour autant qu'il s'agisse de la première irrégularité. Cette réduction fera l'objet d'un courrier personnalisé aux clients concernés les informant également de la situation de cette ligne et des conditions d'utilisation de l'espace 1^{ère} classe. »

Les communes du Mandement vont reprendre contact avec les CFF. Ce genre de réponse pourrait paraître dans un journal satirique....

3. **Approbation règlement « Gestion des Déchets »**

Les conseillers municipaux ont reçu un projet de règlement sur la gestion des déchets. Il a été élaboré afin de répondre à certains engagements et pour se mettre en conformité avec les nouvelles réglementations fédérales et cantonales.

Petit rappel sur certains points: En séance de commission, il a été décidé de procéder à un test de récolte des déchets de cuisine à la route des Molards (requête émanant d'une régie) et à la déchetterie centrale (local voirie). Tous les habitants de la commune pourront y déposer leurs déchets organiques et, si suite à ce test nous voyons qu'il y a un intérêt certain pour ce type de recyclage, nous étudierons l'organisation d'autres points de collectes. La période d'essai est fixée de mars à octobre 2017 (à confirmer).

Les petites poubelles vertes, campagne initiée pour le Conseil d'Etat seront disponibles à la mairie. Puis, d'ici fin mars, voir comment vont se dérouler les levées. Notre prestataire doit nous fournir encore quelques éléments.

La gratuité des levées pour les entreprises n'est plus légale, nous allons proposer un tarif pour les entreprises, sauf si celles-ci décident de les éliminer par l'intermédiaire d'un autre prestataire de services.

M. Favre, en séance du conseil municipal du 6 décembre dernier, invitait les membres présents à lui faire part des éventuelles remarques.

Aucune objection n'étant soulevée, c'est à l'unanimité des membres présents que ce règlement est accepté.

4. **Modification des statuts du Groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin – délibération**

Les conseillers municipaux ont reçu un projet de modification des statuts du Groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin.

En séance du 15 décembre 2015, le conseil municipal de Russin a accepté la création et les statuts qui stipulaient l'inscription au Registre du Commerce du Groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin.

Vu la non-nécessité du Groupement de devoir s'inscrire au Registre du Commerce; la modification sollicitée est d'abroger l'art. 2.

Aucune question n'étant soulevée, la délibération suivante est prise :

Objet : Modification des statuts du Groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des Communes de Dardagny et Russin

Vu la délibération du 15 décembre 2015 prise par le Conseil municipal de Russin pour la création du Groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des Communes de Dardagny et Russin et de l'acceptation de ses statuts ;

Vu l'article 1, al. 2, desdits statuts stipulant que le Groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des Communes de Dardagny et Russin est inscrit au registre du commerce ;

Vu la non-nécessité du Groupement de devoir s'inscrire au Registre du Commerce ;

Vu l'article 30, al. 1, lettre u) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal

D E C I D E A L'UNANIMITE

Par 8 voix pour

- 1) D'accepter la modification de l'article 1, al. 2 des statuts du Groupement intercommunal de la jeunesse des Communes de Dardagny et Russin, comme suit ;

Teneur actuelle (vote du 12 octobre 2015) :

Alinéa 2 :

Le Groupement est inscrit au Registre du Commerce

Nouvelle teneur :

Alinéa 2 :

Alinéa abrogé

- 2) De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par la commune de Dardagny.

5. Cautionnement solidaire du Groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin - délibération

Les conseillers municipaux ont reçu un projet de délibération concernant le cautionnement solidaire du Groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin.

Les communes de Dardagny et Russin garantissent conjointement la somme de Fr 13'110,- correspondant à la garantie du loyer de la nouvelle crèche pour une période de trois mois.

Aucune question n'étant soulevée, la délibération suivante est prise :

Objet : Cautionnement solidaire des communes de Dardagny et Russin pour la garantie bancaire du loyer de la nouvelle crèche de La Plaine

Vu l'ouverture à La Plaine dès la rentrée scolaire 2017 de la nouvelle crèche l'Ô Vive du Groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin ;

Vu l'obligation au Groupement intercommunal de déposer une garantie bancaire représentant trois mois de loyer pour les locaux de la crèche, soit un montant total de Fr. 13'110,- ;

Vu la volonté du Conseil municipal de Russin d'éviter au Groupement intercommunal en faveur de la jeunesse de Dardagny et Russin de devoir bloquer ce montant sur un compte bancaire ;

Vu l'article 30, al. 1, lettre g) et h) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal

D E C I D E A L'UNANIMITE

Par 8 voix pour

1. D'autoriser le Maire à se porter garant, au nom de la commune de Russin, pour un cautionnement solidaire avec la commune de Dardagny de la garantie bancaire des locaux de la future crèche de La Plaine représentant trois mois de loyer pour un montant total de Fr. 13'110,-.
2. D'indiquer ce cautionnement au pied du bilan de la commune.
3. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par la commune de Dardagny.

6. Cautionnement d'un emprunt de la fondation des logements de la commune de Russin - délibération

Les conseillers municipaux ont reçu un projet de délibération concernant le cautionnement d'un emprunt de la Fondation pour le logement pour la rénovation des immeubles.

Aucune observation n'étant faite, la délibération suivante est prise :

Concerne : Cautionnement d'un emprunt de la Fondation de la Commune de Russin pour le logement

Vu le besoin de la Fondation de la Commune de Russin pour le logement d'emprunter un montant de Fr 1'000'000.-- pour la rénovation de l'immeuble ;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. g de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

Sur proposition du maire,

Le Conseil Municipal

D E C I D E A L'UNANIMITE

par 8 voix pour

1. D'autoriser le Maire à accorder le cautionnement de la commune de Russin à la Banque Raiffeisen, pour un montant de 1'000'000.-- F contracté par la Fondation de la Commune de Russin pour le logement, échéance en 2026.
2. De charger le Maire de signer les actes nécessaires.
3. D'indiquer ce cautionnement au pied du bilan de la commune.

7. Réseau Agro-environnemental de Mandement-Avril

Un réseau agro-environnemental vise à répartir de manière structurée dans l'espace les surfaces de promotion de la biodiversité au sens des terres cultivées de manière à relier les différents milieux naturels et semi-naturels entre eux, ceci dans un périmètre choisi. Il permet ainsi de créer des habitats favorables à un panel d'espèces faunistique et floristique, il favorise les populations d'espèces liées aux milieux agricoles ouverts et contribue à la dispersion et la mobilité de la faune.

L'agriculture influe de manière importante sur la diversité des espèces et des habitats. C'est pour cette raison qu'elle est un des acteurs principaux de la sauvegarde de la biodiversité.

Ces réseaux s'appuient sur la participation volontaire des différents utilisateurs de l'espace rural. Ils ont notamment pour but :

- L'appui aux exploitants agricoles pour la mise en place de surfaces écologiques
- Le renouvellement des haies et allées d'arbres
- L'augmentation de la biodiversité
- Le bon voisinage entre activités de loisir et agriculture

M. Blaise Desbaillet, Président sollicite un soutien pour ce réseau s'élevant à Fr 6'500.—.

A l'unanimité, les membres présents acceptent de verser la somme de Fr 6'500.— au réseau agro-environnemental du Mandement-Avril à titre de soutien pour l'année 2017.

8. Divers

8.1 Course pédestre de Bernex « A travers les Coteaux »

La 40^{ème} édition de la Course pédestre autour du Coteau de Bernex a lieu le samedi 29 avril 2017.

8.2. Migrants

Avec la collaboration de l'Hospice général, une famille de migrants est sur le point d'emménager dans un logement de Russin, vraisemblablement au mois de mai prochain.

Cette collaboration a été rendue possible grâce à une jeune russinoise qui effectue son travail de maturité, traitant de la situation des migrants.

Cette habitante a demandé un entretien avec la commission sociale ; elle sollicite le soutien de la mairie afin d'organiser une séance d'information auprès de la population.

Après discussion, le conseil municipal n'est pas opposé à organiser une séance d'information à la population et préparer un tous-ménages par contre, cette opération doit rester une initiative privée et la commune ne doit être là que pour soutenir le projet.

8.3. Jeux

Les conseillers municipaux ont reçu un nouveau projet de modification pour les jeux du préau. On nous propose de modifier les deux côtés en rectifiant leur verticalité par une pente moins abrupte. Un devis est également joint.

M. Hutin invite les membres à en prendre connaissance et à faire part de leurs remarques le plus vite possible. Ce point sera repris en prochaine assemblée.

Plus personne ne demandant la parole, M. Hutin clôt la séance à 20h30